

**Assurance-chômage**

Employeur (Adresse exacte)

Date de réception / Date du timbre postal

Autorité cantonale

Branche \_\_\_\_\_  
REE N° \_\_\_\_\_  
Personne responsable \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_

**Préavis de réduction de l'horaire de travail pour travailleurs à domicile**

(au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée)

Le préavis doit être remis à l'autorité cantonale, en 3 exemplaires, dix jours au moins avant le début ou la continuation de la réduction de l'horaire de travail.

	CH	Permis C établ.	Permis B à l'année	Permis A saisonniers	Permis G frontaliers	Autres	Total
<b>1</b> Combien de travailleurs à domicile au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée sont occupés dans votre entre-prise?	Hommes						
	Femmes						
<b>2</b> Pour combien de travailleurs à domicile comptez-vous introduire la réduction de l'horaire de travail?	Hommes						
	Femmes						

**3** Durée probable de la réduction de l'horaire de travail du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

**4 Motivation détaillée de la réduction de l'horaire de travail**

La perte de travail doit être due à des facteurs d'ordre économique (le motif manque de travail n'est pas suffisant).

[Dashed box for signature or stamp]



- 5 Parmi les travailleurs mentionnés sous chiffre 2, y en a-t-il dont le rapport de travail a été résilié?  oui  non

Si oui, veuillez joindre une liste contenant les indications suivantes: numéro AVS, nom et prénom, date et délai de résiliation.

- 6 Des vacances d'entreprise ont-elles été convenues?  oui  non

Si oui: du au

- 7 Après de quelle caisse de chômage ferez-vous valoir les prétentions à l'indemnité pour la réduction de l'horaire de travail?

- 8 A quelle caisse de compensation AVS êtes-vous affilié?

Votre numéro d'affilié

L'autorité cantonale peut exiger d'autres renseignements ou documents (art. 36, al. 3 LACI).

L'employeur est tenu de fournir des renseignements dignes de foi (art. 88 LACI et art. 28 LPGA).

Lieu et date

Timbre de l'entreprise et signature valable

---